

ORIENTATION 9

DÉVELOPPER LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE

#CLIMAT

Description	Dans l'optique de construire un territoire résilient et circulaire, nous ne pouvons faire l'impasse sur la production énergétique. Nous préconisons l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des nouvelles constructions ou sur des équipements déjà existants.
Avantages	<p>→ Production énergétique locale sur des petites surfaces, déjà artificialisées et ou sur les bâtiments. Comme par exemple sur les serres en cas de production hors-sols.</p> <p>→ En recherche et développement qui pourra permettre d'apporter une plus-value importante au projet.</p>
Inconvénients	<p>→ D'un point de vue paysager ou en termes de développement économique, une centrale photovoltaïque n'apporterait pas de plus-value à la plaine ;</p> <p>→ Un projet en périphérie de la plaine est déjà en construction :</p> <p>La ferme photovoltaïque de Triel-sur-Seine « Urbasolar » qui comprend 19,5 hectares au sud de la commune à quelques mètres de l'usine des Grésillons.</p> <p>Après avoir été abandonné en 2018, le projet a été relancé par la communauté urbaine GPS&O pour un coût de 15 millions d'euros avec une production d'électricité envisagée à 19 mégawattheures. Le projet remplirait déjà 48% des objectifs du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) communautaire définis à horizon 2050.</p>

Focus : Les énergies renouvelables

À l'aune de la crise énergétique, les enjeux de développement des énergies renouvelables sont primordiaux et engagent la responsabilité de l'État et des collectivités. La loi Climat de 2021 oblige à partir du 1^{er} janvier 2023 « toute nouvelle construction de plus de 1 000m² d'emprise au sol » à prévoir soit une production d'énergie renouvelable, soit une végétalisation, et ce sur au moins 30 % des surfaces de toitures.

Cependant, encore aujourd'hui, le coût d'une centrale au sol est inférieur à celui des installations sur le bâti, posant la question de l'utilisation des sols pour la production énergétique. Bien que les politiques publiques privilégient les zones « déjà artificialisées » ou les toitures, dans les faits, le solaire au sol reste financièrement avantageux.

L'identification de projets potentiels sur les zones déjà artificialisées, notamment les friches industrielles et les parkings, constituera un des enjeux de la production d'énergies renouvelables avec l'objectif de préserver les espaces naturels de toute artificialisation.

Dernièrement la loi sur l'accélération des énergies renouvelables, va dans ce sens puisqu'elle imposera l'équipement en ombrières photovoltaïques des parkings extérieurs de plus de 80 places.